

VOTRE DOSSIER D’INSCRIPTION

à remplir dès que possible !

LES DATES CLÉS 2024:

* **28 août**  Ouverture des candidatures et dépôt du dossier de déclaration de candidature
* **24 octobre** Transmission des dossiers détaillés de candidature + Vidéo MP4 de présentation du projet en 1min 30
* **8 novembre** Sélection des 5-7 projets retenus pour pitcher en finale
* **12 novembre** Publication de la liste des finalistes
* **25 novembre** Présentation du support du pitch de 5 minutes
* **27 novembre** à 14h30 début des présentations à la Cité des Sciences, Paris.

## **Etape 1 –** Dès le 28 aout, inscrivez votre équipe en complétant votre dossier et en le retournant à l’adresse suivante [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et en copie [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com)

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de votre projet** |  |

**Votre équipe** – pour l’oral final vous devrez désigner un maximum de 4 orateurs le 18 novembre

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rôle | Prénom | Nom | email | Tel. mobile | Université/Ecole/  Entreprise\*/Cabinet\* | Niveau\*\* |
| Chef de projet |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 1 |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 2 |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 3 |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 4 |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 5 |  |  |  |  |  |  |
| Equipier 6 |  |  |  |  |  |  |

\* Pour les jeunes professionnels de moins de deux ans d’expérience

\*\*niveau L3/M1/M2/M2 : Elève Avocat / Avocat avec moins de 2 ans de barre au 31 décembre 2024 / Jeune professionnel (juriste ou non-juriste) de moins de deux ans d’expérience au 31 décembre 2024

**Quel est l’état d’avancement à aujourd’hui de votre projet ?**

|  |  |
| --- | --- |
| Etapes majeures | Date de réalisation – mois/année |
| 1. Idée et constitution de l’équipe |  |
| 1. Formalisation de l’idée |  |
| 1. Etude de marché réalisée |  |
| 1. Projet formalisé avec business plan |  |
| 1. Maquette(s) |  |
| 1. Prototype en test |  |
| 1. Premières présentations clients |  |
| 1. Présentations à des financiers, à des incubateurs |  |

En quelques lignes : le descriptif résumé de votre projet de transformation du droit ou de legaltech que vous détaillerez ensuite pour le **24 octobre 2024** :

1. Enjeu de marché auquel vous souhaitez répondre (maximum 1 000 caractères avec espaces)

|  |
| --- |
| ***Ce descriptif sera repris dans les communications permettant de présenter votre projet*** |

1. En quoi votre projet est-t-il différenciant/innovant (maximum 1 000 caractères avec espaces)

|  |
| --- |
| *Confidentiel :* |

1. Quel est votre marché cible (maximum 1 000 caractères avec espaces)

|  |
| --- |
| *Confidentiel :* |

1. Quels sont vos concurrents (maximum 1 000 caractères avec espaces)

|  |
| --- |
| *Confidentiel :* |

1. Quels est votre modèle économique y compris pour les activités pro-bono

|  |
| --- |
| *Confidentiel :* |

1. Quels temps avez-vous consacré au projet jusqu’à maintenant et quels investissements ?

|  |
| --- |
| *Confidentiel :* |

1. **Nous acceptons** les conditions d’organisation et de règlement du TechnoDroit en fin de ce document dont nous avons pris connaissance.

## **Etape 2 -** Avant le 24 octobre 2024 minuit la présentation détaillée de votre projet + la vidéo de présentation MP4 de votre projet à l’adresse suivante [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et en copie [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com)

- Sur la présentation détaillée de votre projet

La présentation de votre projet développé, notamment l’équipe avec des CV et des motivations du choix de cette équipe, et les points 1 à 7 du dossier d’inscription en format Word ou Powerpoint que vous pouvez développer

**Nous attirons votre attention sur les éléments suivants pour lesquels nous avons observé quelques insuffisances pour certains projets passés :**

* L’analyse de marché et de positionnement doit être correctement documentée ;
* Le business plan ou le coût interne du projet doit être solidement argumenté y compris pour les projet pro-bono quant aux sources de financement identifiées ;
* Les éléments de conformité déontologique avec la réglementation de la profession d’avocat - si elle est applicable - ou l’adhésion à la Charte éthique Open Law pour un marché du droit en ligne et ses acteurs [www.charteethique.legal](http://www.charteethique.legal) devront être documentés

## **-** Avant le 24 octobre 2024 minuit, envoyez votre vidéo de présentation

Votre vidéo MP4 de présentation du projet en 1mn30 maximum pourra être utilisée par les organisateurs pour la communication de l’événement sur les réseaux sociaux et la présentation des finalistes mais aussi de la prochaine édition.

Envoi par mail à [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et en copie [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com)

## **Etape 3 -** Réunion du jury de pré-sélection le 8 novembre 2024 à distance

## **Etape 4 -** Le 12 novembre 2024 : Annonce des équipes retenues pour pitcher leur projet aux Rendez Vous Transfodroit à la cité des Sciences

## **Etape 5 -** Avant le 25 novembre minuit : Envoi de la présentation que vous utiliserez pour convaincre en 5 minutes maximum le jury en format Powerpoint et identification de vos 4 présentateurs dans la présentation

– Envoi par mail à [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et en copie [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com)

**RÈGLEMENT 2024**

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Le TechnoDroit a pour objectif d’encourager l’esprit entrepreneurial et pluridisciplinaire des étudiants en droit, des élèves ingénieurs, des élèves-avocats et des jeunes professionnels de moins de 2 ans d’expérience en leur permettant de tester leurs idées et leurs projets de transformation numérique du droit devant un public expérimenté composé d’acteurs de l’innovation juridique, dont des entrepreneurs de la legaltech

Il a été créé par Stéphane Baller co-fondateur du Diplôme Universitaire de formation initiale et continue T*ransformation numérique du droit & Legaltech* de l’Université Paris 2 Assas, créateur de LpBD ! Avocat, et est organisé avec le support d’*Assas Future of Law* l’association des étudiants et des diplômés du DU T2DL, ci-après nommés “les organisateurs”.

L’Université Paris II Assas, historiquement positionnée sur les problématiques de droit des nouvelles technologies et les interactions entre économie et droit, propose à ses étudiants l’accès à la découverte des changements du marché du droit avec une suite qui permet de compléter le programme académique de Licence et de Master : un DU Droit et Management du Numérique créé et pour ceux qui veulent aller plus loin, un DU professionnalisant de niveau M2, Transformation Digitale du Droit & Legaltech. Un partenariat avec l’Hedac école d’avocats permet aux élèves avocats durant une année de combiner PPI et stage final dans le même cabinet en ayant débuté leur cursus de formation initiale en janvier. Un M1M2 en apprentissage de Legal Engineer développé avec l’EFREI école d’ingénieurs complètera le dispositif à la rentrée 2025.

## PROJETS ELIGIBLES

Les projets éligibles concernent la transformation numérique du marché du droit et peuvent aussi bien proposer une utilisation technologique, un service, un usage ou une approche méthodologique permettant de faciliter et d’accompagner cette évolution. Accès au droit, performance opérationnelle des professions juridiques, développement commercial, promotion – dans les limites des règles déontologiques qui s’imposent aux professions réglementées – détection des talents, formation … tous les usages sont possibles pour contribuer au développement du marché du droit.

Ils doivent permettre de manière viable d’apporter une réponse à un marché mal servi, ou de mieux répondre à la demande client ou encore de proposer un nouvel usage et ainsi créer leur marché.

Ils concernent aussi bien les cabinets d’avocats, les directions juridiques, et l’ensemble des métiers du droit, le secteur non concurrentiel public ou associatif ou encore l’éducation.

Les activités commerciales, comme les projets pro-bono sont éligibles sous réserve de leur financement viable. A titre d’exemple, les projets peuvent faciliter l’accès au droit et à la justice pour un particulier comme pour une entreprise, améliorer l’éducation juridique des élites, améliorer et optimiser les ressources internes des services juridiques des entreprises et/ou des cabinets d’avocats et/ ou des autres professions du droit, promouvoir le droit continental à l’étranger, développer des technologies visant à renforcer la compétitivité des juristes aussi bien dans leur geste de conseil, que dans leur performance commerciale ou opérationnelle, accompagner la modernisation et la professionnalisation de l’enseignement juridique initial ou la formation continue, participer au rayonnement des professions juridiques et dynamiser le marché du droit … .

Ils doivent avoir été développés par des équipes composées d’étudiants, élèves-avocats, ingénieurs, ou professionnels d’un milieu juridique comme non-juridique (ingénierie, marketing, comptabilité, finance …) ayant au maximum deux années d’expérience professionnelle au 31 décembre 2024.

## ORGANISATION

**L’appel à candidature se clôturera le 24 octobre 2024 à minuit.**

Au-delà de cette limite, sauf cas exceptionnel motivé auprès des organisateurs, les équipes ne seront plus appelées à concourir pour les prix 2024.

Pour faire acte de candidature les équipes devront

1. compléter le dossier d’inscription disponible auprès des organisateurs et sur le site <https://transformations-droit.com/#program> ,
2. accepter le présent règlement
3. et choisir une ou plusieurs catégories pour concourir :

• élèves avocats prix Future of Lawyers (équipes comportant au moins un élève avocat)

* projet de société ( solution répondant à un modèle de contribution à l’économie sociale et solidaire)

• juristes d'entreprise prix Future of GCs (équipes comportant au moins un jeune juriste en entreprise)

Après avoir complété et adressé leur dossier de déclaration de candidature à [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et en copie [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com) avant  **le 24 octobre minuit**, elles devront proposer une présentation de leur projet en vidéo format MP4 en moins d’1mn30 **avant le 27 septembre minuit**. Cette vidéo pourra être utilisée sur les réseaux sociaux pour la promotion de la compétition et sera utilisée pour le prix du public

Cet envoi sera complété par un dossier détaillé et tout élément permettant de mettre en valeur le projet, les éléments devant être adressés **avant le 24 octobre minuit**.

Les équipes seront informées de leur sélection au plus tard **le 12 novembre 2024** par mail.

Elles seront invitées à adresser **avant le 25 novembre minuit** la composition de leur équipe de pitch et leur matériel de présentation pour leur pitch de cinq minutes maxima devant le jury à la Cité des Sciences devant le public des Transfodroit.

L’ordre de passage sera tiré au sort et pourra soit respecter les catégories retenues, soit combiner les différentes catégories pour permettre la meilleure dynamique pour la manifestation qui se déroulera **le 27 novembre à partir de 14 heures 30** à la Cité des Sciences et de l’Industrie durant le RDV des Transformations du droit organisé par Le Village de la Justice et Open Law.  
Les équipes seront informées la veille des épreuves de leur heure de passage et devront désigner leurs **orateurs sur scène au nombre de 4 maximum**.   
  
La remise des prix aura lieu à l’issue de la compétition.

Selon le succès de la campagne des dons d’ici octobre, les organisateurs feront leurs meilleurs efforts pour contribuer aux frais d’acheminement des candidats faisant partie des équipes finalistes et n’habitant pas en région parisienne.

Attention : Cette disposition ne vaut pas engagement des organisateurs à prendre charge les frais d’acheminement des équipes dont les membres n’habitent la région parisienne.

## DOTATIONS

Quatre prix seront attribués :

### a. Prix Future of Lawyers

Groupe projet comportant au moins un élève avocat quelle que soit leur école – **l’HEDAC** offrira une robe d’avocat de bonne tenure et **Assas Lab** l’incubateur de l’Université Paris II accueillera pendant 6 mois le projet (offre des locaux, accompagnement de plusieurs séances avec un mentor qui suit l’évolution du projet et de plusieurs ateliers ouverts à tous les incubés sur les thématiques de l’entreprenariat).

### b. Prix Future of GCs

Groupe projet composé d'au moins un membre travaillant en entreprise dans le cadre de leur stage ou de leur première expérience professionnelle. **L’Association française des juristes d’entreprise (AFJE)** offrira un accompagnement à l’équipe gagnante pour l’aider à développer sa solution auprès de son réseau.

### c. Prix Projet de Société

Solution contribuant à l’économie sociale et solidaire ayant un modèle économique spécifique. **Droit comme un H !** offrira un accompagnement à l’équipe gagnante pour l’aider à développer sa solution auprès de son réseau.

**d. Le Grand Prix TechnoDroit du Jury :**

Il sera doté par **Lefebvre Dalloz** et la **CCI Hauts-de-Seine** avec l’accès au programme Start Entrepreneur de la CCI<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/creation/start-entrepreneurs> et l’accompagnement par les équipes marketing et développement de Lefebvre Dalloz.

Par ailleurs, ce prix devrait être aussi doté par l’offre d’une adhésion d’un an à l’**ELTA (l’association européenne des legaltechs)** avec un programme d’accompagnement à l’équipe gagnante pour l’aider à développer sa solution auprès d’une équipe d’experts de l’ELTA.

**De Gaulle Fleurance Avocats & Notaires remettra à toutes les équipes récompensées un Trophée souvenir.**

Ces dotations pourront évoluer au gré des partenariats signés par le TechnoDroit et être complétées.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

La participation au TechnoDroit suppose l’acceptation du présent règlement et son respect.

**Nous n’excluons pas les projets participant à d’autres concours ou appels à projet similaires.**

Les candidats devront s’inscrire par équipe en déposant un dossier à demander à l’organisateur [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) ou [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com) ou à retirer sur le site du RDV des Transformations du droit 4<https://transformations-droit.com/technodroit-springboard-edition-2024-se-tiendra-lors-des-rdv-tranformations-du>) en précisant la/les catégories dans laquelle/lesquelles ils vont concourir.

Les dossiers de candidatures sont adressés à [technodroit2024@gmail.com](mailto:technodroit2024@gmail.com) et [sballer@dgfla.com](mailto:sballer@dgfla.com) comprendront in fine :

* Le dossier de candidature résumée en introduction du présent règlement qe vous acceptez ainsi ;
* Une présentation vidéo d’une minute et trente secondes maximum en format MP4 du projet et de l’équipe qui pourra être utilisée par les organisateurs pour la communication de l’événement sur les réseaux sociaux et si besoin pour un vote du public. ;
* Tous les documents complémentaires jugés pertinents par l’équipe candidate, notamment le dossier de candidature détaillé reprenant notamment le positionnement, l’étude de marché et le business model ;
* Les éléments de conformité déontologique avec la réglementation de la profession d’avocat si elle est applicable ou l’adhésion à la Charte éthique pour un marché du droit en ligne et ses acteurs ;
* Le support du pitch de présentation finale en moins de 5 minutes pour les équipes sélectionnées.

Les dossiers de candidatures remplissant les conditions du présent règlement seront examinés par l’équipe d’organisation afin de réaliser une présélection des projets en fonction de leur caractère innovant et de leur viabilité au plus tard le 8 novembre 2024.

**La décision de présélection ou de non-présélection est sans recours possible et non motivée.**

Les organisateurs se réservent la possibilité de sélectionner un nombre limité de participants si la qualité des dossiers n’est pas suffisante ou pour respecter les contraintes horaires.

Les finalistes retenus devront être présents lors de la finale du 27 novembre pour pitcher par équipe ainsi qu’à la remise des prix.

**Ne peuvent concourir les membres du jury, les personnes ayant concouru au dépouillement des dossiers de candidature et les lauréats des années précédentes.**

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Seront pris en compte pour la présélection comme pour l’évaluation par le jury les éléments suivants

* La qualité de la présentation du dossier et sa pertinence ;
* La qualité de l’équipe projet et son histoire ;
* Le caractère innovant du projet et la prise en compte des enjeux actuels de la transformation du droit ;
* La viabilité du projet, de son modèle économique et de sa structuration juridique, fiscale et sociale;
* La prise en compte de l’éthique ;
* Un point bonus sera accordé pour la qualité de la vidéo de présentation du dossier.

## PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Le jury, après avoir entendu l’ensemble des projets, décidera souverainement sur la base des éléments de notation ci-dessus, de récompenser les projets dans les différentes catégories :

1. Elèves Avocats – prix TechnoDroit Future of Lawyer
2. Jeunes juristes d'entreprise – prix TechnoDroit Future of GCs
3. Projet de société – prix Technodroit Economie Sociale & Solidaire
4. **Grand Prix TechnoDroit** qui sera décerné sur vote du jury.

## COMMUNICATION ET ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les organisateurs et leurs partenaires s’engagent à mettre en œuvre une communication appropriée visant à assurer la visibilité des actions proposées, sélectionnées et primées.

Ils seront amenés à décrire les projets retenus pour la finale en utilisant le cadre « Description de l’enjeu de marché auquel vous souhaitez répondre » du dossier d’inscription qui sera aussi utile au vote du public.

Les candidats retenus pour la finale pourront mentionner librement cette qualité sur leurs supports de communication en précisant le millésime de la compétition i.e. Finaliste 2024 du TechnoDroit et pourront communiquer de manière générale sous réserve d’en informer les organisateurs et de partager le message avant diffusion. L**a violation de cette clause peut entraîner l’exclusion du candidat du TechnoDroit.** La décision d’exclusion est sans recours possible.

Les finalistes acceptent que le logo de leur projet, la vidéo de présentation en format MP4, et les photos qui seront prises durant la cérémonie soient librement diffusés par les organisateurs et leurs partenaires sur les réseaux sociaux et leurs sites.

Les lauréats s’engagent également à participer au cours de l’année suivant leur désignation aux opérations de promotion de l’innovation au sein de l’Université Paris 2 et/ou à l’occasion d’autres initiatives auprès des populations d’étudiants et d’élèves avocats.

## CONFIDENTIALITÉ

**Les organisateurs, les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers dans le cadre des sélections s’engagent à garder strictement confidentielles les informations identifiées comme telles dans les dossiers de candidature et à :**

* **Préserver cette confidentialité dans un temps non limité ;**
* **Utiliser les informations confidentielles contenues dans les dossiers de candidature pour les seuls besoins du Prix TechnoDroit ;**
* **A ne communiquer sur une candidature qu’avec l’autorisation expresse et préalable du candidat.**

## DONNÉES PERSONNELLES

En participant au TechnoDroit, le candidat déclare qu’il donne son autorisation pour le traitement de ses données personnelles dans les buts strictement liés à l’organisation du Prix ainsi qu’à la remise de la récompense, son exécution et son suivi ou à la promotion d’évènements en lien avec les activités des organisateurs et des partenaires.

Ces informations sont indispensables pour que les candidats puissent participer. Les organisateurs ainsi que les partenaires du TechnoDroit sont les seuls destinataires de vos données. En aucun cas vos données ne seront utilisées à des fins publicitaires. Aucune donnée personnelle ainsi confiée ne sera transférée hors de France.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat dispose d’un droit d’opposition, d’accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, qu’il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant un courrier au Village de la Justice à l’adresse [https://transformations-droit.com/mentions-legales#transfodroit#mc#village-justice.com#](https://transformations-droit.com/mentions-legales#transfodroit) , en précisant votre nom, prénom, adresse e-mail et toute information permettant de l’identifier. Pour pouvoir être traitée, toute demande doit être signée et accompagnée d’une photocopie d’une pièce d’identité.

## ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent le droit d’annuler le TechnoDroit à tout moment. Le cas échéant, les participants seront informés individuellement dans les meilleurs délais.

## LITIGES

Le fait d’adresser une intention de participer et/ou un dossier de participation implique de la part des candidats l’acceptation pure et simple du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation, le jury comme le public étant souverains et n’ayant pas à motiver leur décision.